

2020_CT2_030

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Renouvellement et acquisition de matériel pour le CFA du Pays d'Aix et de son affectation

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_030- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 23 juillet 2020

02_1_04

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Renouvellement et acquisition de matériel pour le CFA du Pays d'Aix et de son affectation

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Emploi, Formation professionnelle, Insertion

■ Séance du 31 Juillet 2020

15139

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Renouvellement et acquisition de matériel pour le CFA du Pays d'Aix et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le nouvel établissement du Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix nécessite l'acquisition d'équipements informatiques, d'équipements relatifs à la sécurité et à l'interconnexion des réseaux mais également le remplacement du matériel vieillissant et obsolète des divers ateliers pédagogiques.

Pour l'équipement informatique :

- Equipements réseaux : fourniture de switchs et accessoires ;
- Equipements de sécurité : fourniture de pare-feu et acquisition de licences ;
- Interconnexion au réseau via la fibre noire ;
- Frais de raccordement et IRU.

Pour l'acquisition et le remplacement de matériels pour les ateliers pédagogiques du CFA :

- Atelier mécanique, carrosserie et peinture : achat de moteur pédagogique, de servante atelier avec outillage, de kits de pistolets de peinture, de ponceuses, et de postes à souder.
- Ateliers coiffure et esthétique : remplacement de petit mobilier tel que sièges, fauteuils de soins esthétiques, tables de manucure.
- Atelier boulangerie, pâtisserie, restaurant et hôtellerie : achat de batteurs, de frigos, de chariots avec plateaux, ...

Pour ces raisons il convient d'augmenter le montant de l'opération d'investissement Renouvellement et acquisition de matériels pour le CFA du Pays d'Aix de + 696 000 € T.T.C. et ainsi porter le montant total de l'opération de 356 000 € TTC à 1 052 000 € T.T.C

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_030-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant approbation de l'ouverture, affectations et modifications d'autorisations de programme du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de + 696 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement D416A Renouvellement et acquisition de matériel CFA du Pays d'Aix.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 696 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement D416A Renouvellement et acquisition de matériel CFA du Pays d'Aix.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement D416A Renouvellement et acquisition de matériel pour le CFA du Pays d'Aix pour un montant + 696 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

D416A Renouvellement et acquisition de matériels CFA du Pays d'Aix

Montant initial de l'AP : 356 000 € T.T.C. Révision de l'AP : + 696 000€ T.T.C

Montant final de l'AP : 1 052 000 € T.T.C

Déjà financé : 212 906,27 € T.T.C

CP 2020 (BS compris) : 439 000 € T.T.C. CP 2021 : 43 294,79 € T.T.C

CP 2022 : 89 000 € T.T.C. CP 2023 : 89 000 € T.T.C. CP 2024 : 89 000 € T.T.C.

CP 2025 : 89 000 € T.T.C.

Pour enrôlement,

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Renouvellement et acquisition de matériel pour le CFA du Pays d'Aix et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **30 JUL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_030-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020